



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1993-1994

19 MAI 1994

PROJET DE DECRET

PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE L'ONU
SUR LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES,
ET DE SES ANNEXES
FAITES A VIENNE LE 21 FEVRIER 1971(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
PAR M. J. MARCHAL

(1) Voir doc. Conseil n° 157 (1993-1994) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales (1) a examiné, au cours de ses réunions des 4 et 19 mai 1994, le projet de décret portant approbation de la Convention de l'ONU sur les substances psychotropes et de ses annexes, faites à Vienne le 21 février 1971.

Discussion générale

Le représentant de la ministre-présidente rappelle que suite au décalage qui existe entre le moment où le projet de décret a été déposé au Conseil de la Communauté française et son examen en commission, une partie des matières qui concernent des mesures à caractère curatif sont devenues de compétence régionale.

Madame la Présidente interroge le représentant de la ministre-présidente sur le programme ALTO.

Il lui est répondu que ce programme a été mis sur pied en 1992 et contient plusieurs aspects :

1^o relations de prévention et d'éducation en matière de toxicomanie;

2^o formation de médecins généralistes (compétence régionale).

Le suivi de ce programme se déroule normalement et fait l'objet d'une bonne coopération entre les trois assemblées (Conseil de la Communauté française, CRW et COCOF).

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Lizin (Présidente), MM. Beaufays, Borremans (en remplacement de Mme Lizin), MM. Ph. Charlier, Henneuse, Janssens, Poty (en remplacement de M. Biefnot), Viseur, Ylief et Marchal (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales;
M. Demaegd, membre du Cabinet du ministre Lebrun;
M. Delaval, membre du Cabinet de Mme Onkelinx;
M. Dehaybe, commissaire général aux relations internationales;

M. Wouters, fonctionnaire au CGRI;

M. Gillet, représentant de l'APEFE;

Mme Pacco, secrétaire du groupe PSC.

M. Janssens se demande si la formation des médecins se poursuit cette année et si elle connaît un égal succès. Le représentant de la ministre-présidente précise que l'arrêté de subvention se termine en décembre. Dans un avenir plus ou moins proche, des contacts seront pris avec la Région wallonne et la Région bruxelloise, afin d'étendre cette formation, de la développer au maximum dans un souci encore plus grand d'aide aux plus âgés et à leur entourage.

D'autre part, peut-on mesurer l'impact de cette formation sur les toxicomanes en traitement ambulatoire en attente ? A cette question, il est répondu à M. Janssens qu'une réunion d'évaluation aura lieu en juin 1994.

M. Janssens s'interroge sur un suivi éventuel de la formation des médecins. Le représentant du ministre lui répond que cette question est à l'étude.

D'autre part, en ce qui concerne les milieux à risque tels que les prisons, y a-t-il une formation scientifique des gardiens ? Le représentant du ministre répond que depuis un certain temps déjà, une formation est donnée aux gardiens de prison volontaires. L'objectif est de redonner la parole à toutes les personnes concernées par la toxicomanie en prison. Le but est d'associer le personnel de base à l'aide aux toxicomanes. La collaboration avec spécialistes se révèle indispensable pour accompagner et soutenir le toxicomane dans le quotidien.

Enfin, des actions ont-elles été menées en faveur des prostituées ? Le représentant du ministre lui répond que rien de spécifique n'a encore été proposé et que des projets sont en préparation.

Votes

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 4 membres présents en application de l'article 17, § 1, du Règlement du Conseil.

La commission fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

J. MARCHAL.

La Présidente,

A.M. LIZIN.